



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ, TENUE À LA SALLE
WILLIE-CYR DU CENTRE DONALD-THIBEAULT, LE MERCREDI 13 MARS
2019 À 19h00.**

Sont présents :

M. Jean-Guy Carrier, conseiller	siège n° : 1
M. Magella St-Louis, conseiller	siège n° : 2
M ^{me} Nancy Charpentier, conseillère	siège n° : 3
M ^{me} Carole Jourdain, conseillère :	siège n° : 5
M ^{me} Line Larouche, conseillère :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Est absent : M. Serge Lestage, maire suppléant siège n° : 4

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le secrétaire-trésorier constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19h02, 19 personnes assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Nomination d'un président d'assemblée
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2019.
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire suppléant et suivi des conseillers;
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit;
 - 6.2. Proclamation du mois de mars « Mois national de sensibilisation à l'épilepsie »
 - 6.3. Adoption règlement 2019-01 portant sur la rémunération des élus
 - 6.4. Dépôt de la liste pour non-paiement de taxes municipales pour la MRC Manicouagan
 - 6.5. Adoption politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes
 - 6.6. Autorisation de paiement Société de l'assurance automobile
 - 6.7. Dossier Denis Lejeune : Recours judiciaire en remboursement des frais d'avocats
 - 6.8. Nomination d'un responsable des services électroniques pour Revenu Québec
 - 6.9. Nomination d'un représentant autorisé pour Revenu Québec (ClicSÉCUR-Entreprise)
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Demande d'aide financière Volet 2 au programme de soutien financier pour la préparation des municipalités aux sinistres



- 7.2. Nomination d'un coordonnateur municipal de la sécurité civile
- 7.3. Remplacement du Camion incendie - Mandat au directeur général
- 7.4. Fin de l'entente relative à la fourniture d'un équipement : Camion-citerne – département des incendies, conclue avec les municipalités de Godbout et Franquelin
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1. Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de carburant en vrac.
9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1.
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Acceptation de soumission pour les projets d'amendement aux règlements d'urbanisme
 - 11.2. Avis de motion pour adoption du règlement 2019-02 portant sur la gestion des ponceaux dans la municipalité de Baie-Trinité
12. VARIA
 - 12.1. _____
 - 12.2. _____
 - 12.3. _____
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 13.1. _____
 - 13.2. _____
 - 13.3. _____
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-03-01 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

ATTENDU l'absence du maire suppléant M. Serge Lestage

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Carrier

QUE monsieur Magella St-Louis soit nommé président d'assemblée pour la réunion régulière du 13 mars 2019 du conseil de la Municipalité de Baie-Trinité.

2019-03-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Magella St-Louis,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Carole Jourdain

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-03 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2019

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès- verbal de la séance ordinaire du 19 février 2019, et ce, au moins 24 heures avant la présente séance. Le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Line Larouche

QUE le procès- verbal de la séance ordinaire du 19 février 2019 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FL
ad



COMMUNICATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET SUIVI DES CONSEILLERS

Erratum : Lors d'une séance précédente, M. Serge Lestage a mentionné que la compagnie Almassa était en faillite. Par contre les informations qui étaient à livrer sont que 9334-5825 Québec Inc. a fait faillite et non pas Almassa. Prière de nous en excuser.

M^{me} Line Larouche, conseillère : siège n° : 6

Effectue un compte-rendu de la journée plein-air du 9 mars dernier. Ce fut un succès sur toute la ligne.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Union de municipalité du Québec : Le président se réjouit de notre adhésion à son organisation;

Association forestière Côte-Nord : Nous souligne que, mai est le Mois de l'arbre et des forêts et nous invite à organiser une activité pour le souligner;

La Société du Pont sur le Saguenay : Nous demande une contribution monétaire afin de poursuivre leurs opérations.

2019-03-04 LISTE DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 13 mars 2019 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nancy Charpentier

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 13 mars 2019, au montant de 153 821.93 \$ et d'autoriser le paiement;

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-05 PROCLAMATION DU MOIS DE MARS « MOIS NATIONAL DE SENSIBILISATION À L'ÉPILEPSIE

ATTENDU QUE l'épilepsie est un trouble qui affecte plus de 300 000 Canadiens;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Carrier

QUE la municipalité de Baie-Trinité proclame officiellement le mois de mars « Mars, mois national de la sensibilisation à l'épilepsie »;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à l'Association Épilepsie Côte-Nord Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FL



2019-03-06 ADOPTION RÈGLEMENT 2019-01 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE Madame Nancy Charpentier a donné avis de motion à la séance ordinaire du 11 décembre 2018 et que le projet de règlement « 2019-01 portant sur la rémunération des élus de la Municipalité de Baie-Trinité pour 2019 » a été déposé lors de la séance extraordinaire du 23 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi du règlement livré ou remis en main propre, au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance en ayant fait la présentation;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nancy Charpentier

QUE le règlement « 2019-01 portant sur la rémunération des élus de la Municipalité de Baie-Trinité pour 2019 » soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-07 DÉPÔT DE LA LISTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES À LA MRC DE MANICOUAGAN

ATTENDU QUE des comptes de taxes restent impayés pour l'année 2018;

ATTENDU QUE La M.R.C. de Manicouagan procédera à la « vente d'immeubles pour non-paiement des taxes » le jeudi 20 juin 2019 à 10h00, à la M.R.C. de Manicouagan, 768 rue Bossé à Baie-Comeau;

ATTENDU QUE le seuil minimal des comptes à inclure dans cette procédure est de 100\$ pour l'année 2018;

ATTENDU QU'il est souhaitable qu'une telle procédure puisse avoir lieu, afin que la Municipalité puisse recouvrer les montants qui lui sont dus;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Madame Carole Jourdain

DE mandater le directeur général monsieur Frédérick Lee à envoyer à la MRC de Manicouagan la liste des immeubles pour non-paiement de taxes dont le solde pour l'année 2018 est supérieur à 100\$;

DE mandater la MRC de Manicouagan pour procéder à la vente pour non-paiement de taxes en vertu de la liste jointe à ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-08 ADDOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL AU TRAVAIL ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES

CONSIDÉRANT l'article 81.19 de la Loi sur les normes du travail stipule que tout salarié a droit à un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique;

CONSIDÉRANT que la politique est en pièce jointe de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nancy Charpentier



QUE la version 1 de la « Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes » de la Municipalité de Baie-Trinité soit adoptée;

QUE cette politique entre en vigueur à partir du 13 mars 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-03-09 AUTORISATION DE PAIEMENT À LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE

ATTENDU QUE les véhicules et machineries dont la Municipalité de Baie-Trinité est propriétaire doivent être immatriculés chaque année;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Carrier

QUE la Municipalité de Baie-Trinité autorise le directeur général Frédérick Lee à faire le paiement d'une somme de 6 049.14\$ à la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'immatriculation des véhicules.

ADDOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-10 DOSSIER DENIS LEJEUNE : RECOURS JUDICIAIRE EN REMBOURSEMENT DES FRAIS D'AVOCATS

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Trinité est en litige avec monsieur Denis Lejeune, et ce, relativement à des frais d'avocats injustifiés qui lui ont été versés dans le cadre du litige criminel que ce dernier a eu avec le ministère public

ATTENDU QUE le défendeur a manifesté le désir de régler le litige hors cour;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Madame Carole Jourdain

DE donner le mandat au cabinet Morency avocats de recevoir la demande règlement hors cour et d'y donner suite, selon les instructions et paramètres qui lui seront fournis par le délégué à la tutelle et que ces derniers soient protégés par le secret professionnel des procureurs au dossier.

ADDOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-11 NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES POUR REVENU QUÉBEC

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un responsable des services électroniques pour les services de Revenu Québec;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Line Larouche

QUE le directeur général monsieur Frédérick Lee soit nommé comme responsable des services électroniques pour la Municipalité de Baie-Trinité.

ADDOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2019-03-12 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ POUR REVENU QUÉBEC (CLICSÉQUR ENTREPRISE)

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un responsable pour les services ClicSÉQUR Entreprise de Revenu Québec;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Madame Line Larouche

QUE le directeur général monsieur Frédérick Lee, soit nommé comme responsable pour les services *ClicSÉQUR Entreprise* de Revenu Québec pour la Municipalité de Baie-Trinité.

ADDOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-13 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE VOLET 2 AU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA PRÉPARATION AUX SINISTRES

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Carrier

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$;

QUE la municipalité autorise Frédérick Lee, directeur général, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADDOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-14 NOMINATION D'UN COORDONNATEUR MUNICIPAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les changements au poste de directeur général ont amené des vides pour la désignation des responsabilités municipales;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner un coordonnateur municipal de la sécurité civile;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner un responsable de la sécurité civile en cas de sinistre;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Line Larouche

FL
[Signature]



QUE monsieur Frédérick Lee, directeur général, soit nommé coordonnateur municipal en sécurité civile;

QUE monsieur Frédérick Lee, directeur général, soit nommé responsable de la sécurité civile en cas de sinistre;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie ainsi qu'au poste de la Sûreté du Québec pour la MRC de Manicouagan.

ADDOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-15 REMPLACEMENT DE L'AUTO-POMPE INCENDIE - MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT les obligations qui incombent à la Municipalité de Baie-Trinité, relativement à la protection incendie, telles que mentionnées au Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Manicouagan et du plan local de mise en œuvre qui en découle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité dispose d'un service de sécurité incendie et qu'elle dispose d'un camion autopompe pour le combat d'incendie;

CONSIDÉRANT que ce camion nécessite des réparations et mises aux normes importantes qui se chiffrent à plus de 20 000\$ pour les réaliser;

CONSIDÉRANT l'âge de ce camion et le fait que ce dernier n'est plus approprié aux besoins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James est propriétaire d'un camion autopompe beaucoup plus récent et qu'il est disposé à s'en départir ;

CONSIDÉRANT que ce camion répondrait aux besoins de la Municipalité, pour autant qu'il soit acquis à un coût raisonnable compte tenu des finances municipales ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de faire des représentations auprès du Gouvernement régional en vue de conclure un achat pour ce camion ;

CONSIDÉRANT que ce contrat n'est pas assujéti à la procédure d'appel d'offres, étant donné que le cocontractant est un organisme assimilé à une municipalité au sens de la Loi ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nancy Charpentier

D'AUTORISER le maire suppléant et/ou le conseiller Jean-Guy Carrier à rencontrer les autorités du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James pour aller voir le camion et y effectuer les vérifications, tests et essais routiers nécessaires, aux frais de la Municipalité, et advenant une évaluation concluante,

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à faire une offre formelle d'achat dudit camion, et ce, à un montant ne pouvant dépasser 40 000\$, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Baie-Trinité.

Il est entendu qu'advenant une réponse positive du Gouvernement, la passation du contrat sera effectuée par le Conseil municipal et autorisée par la Commission municipale du Québec.

ADDOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-16 FIN DE L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE D'UN ÉQUIPEMENT : CAMION-CITERNE – DÉPARTEMENT DES INCENDIES, CONCLUE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE GODBOUT ET FRANQUELIN

CONSIDÉRANT que les municipalités de Baie-Trinité, Godbout et Franquelin avaient adopté et signé, en février 2019, une entente relative à la fourniture d'un



camion-citerne pour la protection contre l'incendie dans le but de desservir le territoire de celles-ci;

CONSIDÉRANT que le 27 février 2019, la Municipalité a été avisée de la décision de la Municipalité de Franquelin de venir quérir le camion-citerne et le relocaliser sur son territoire, et ce, aux motifs exprimés dans le courriel de madame Cindy D'Amours Imbeault, écrit pour et au nom du maire, monsieur Steeve Grenier;

CONSIDÉRANT que de faits, le camion-citerne a quitté le territoire de la Municipalité de Baie-Trinité le lendemain de l'avis, soit le 28 février 2019;

CONSIDÉRANT que cet état de fait amène l'impossibilité d'appliquer ladite entente;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Madame Carole Jourdain

D'AVISER les municipalités signataires du *Protocole d'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture d'équipement – camion-citerne* de ce qui suit :

QUE la Municipalité de Baie-Trinité prend acte de la décision unilatérale de la Municipalité de Franquelin quant à la relocalisation du camion-citerne sur son territoire, et

QUE la Municipalité de Baie-Trinité considère qu'il s'agit là d'une décision unilatérale qui équivaut au bris de cette entente et que, ce faisant, celle-ci est devenue caduque depuis le 28 février 2019 et que la Municipalité ne saurait être tenue de quelque responsabilité ni contribution financière après cette date.

ADDOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-17 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CARBURANT EN VRAC

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Trinité présente une demande d'adhésion en cours de contrat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres publics #CAR-2019, pour un achat regroupé en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Permet que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Permet que le présent processus contractuel soit assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Trinité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au contrat CAR-2019, jusqu'à son échéance fixée au 31 mars 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Carrier

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;



QUE la Municipalité de Baie-Trinité joint le regroupement d'achats de l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022, pour assurer son approvisionnement en différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale ;

QUE la Municipalité de Baie-Trinité comprend qu'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, a été octroyé le 22 février 2019 selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables ;

QUE la Municipalité de Baie-Trinité confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom ;

QUE la Municipalité de Baie-Trinité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin ;

QUE considérant que l'UMQ a déjà émis les contrats avec divers fournisseurs-adjudicataire, la Municipalité de Baie-Trinité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

QUE la Municipalité de Baie-Trinité s'engage à payer, à l'UMQ, des frais de gestion basés sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- Facturera trimestriellement aux participants des frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non-membres UMQ;
- Pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, des frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

ADDOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-18 ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR LE PROJET D'AMENDEMENT AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU QU'il faut apporter des ajustements et des modifications aux règles d'urbanismes afin de mieux correspondre aux réalités des citoyens et du terrain;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Manicouagan doivent amender leurs règlements en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de respecter la conformité au schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE madame Julie Simard consultante nous propose une soumission afin d'effectuer la rédaction des premiers projets de règlements modifiant le règlement de zonage ainsi que le règlement sur les permis et certificats relatifs à différents aspects particuliers de Baie-Trinité;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Madame Carole Jourdain

QUE la Municipalité de Baie-Trinité accepte l'offre de service de madame Julie Simard consultante au coût de 6 050\$ avant taxes applicables (55 heures X 100\$ + 10% imprévus);

QUE monsieur Frédérick Lee, directeur général, soit autorisé à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

ADDOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2019-03-19 AVIS DE MOTION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-02 SUR LA GESTION DES PONCEAUX DANS LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ

Monsieur Jean-Guy Carrier donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le règlement 2019-02 portant sur la gestion des ponceaux dans la municipalité de Baie-Trinité sera adopté. Une copie du projet de règlement est en annexe de ce procès-verbal.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Johanne Jourdain : Demande des informations sur le contrat donné à madame Simard la consultante comparativement au travail de l'inspecteur en bâtiment;

Madame Émilienne Albert : Demande des informations sur l'éventuelle distribution d'arbres.

2019-03-20 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nancy Charpentier

DE lever l'assemblée il est 19h30

Magella St-Louis
Conseiller siège #2
Président d'assemblée

Frédérick Lee
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Magella St-Louis